

Cas n° 3

Je fais une demande d'échange de permis de conduire issu d'un pays n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'espace économique européen et je dois me rendre en préfecture pour obtenir un titre de séjour ou je possède un visa long séjour valant titre de séjour

1. Je vérifie que mon permis n'a pas été émis par un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. Dans le cas contraire, se reporter au cas n°1
2. je fais ma demande lors du retrait de mon titre de séjour au guichet du service étranger ou je me déplace en préfecture pour faire ma demande lorsque je suis titulaire d'un visa long séjour valant titre de séjour
NB : La démarche doit être effectuée dans le délai d'un an suivant la date de début de validité du premier titre de séjour ou de la date de validation du visa long séjour valant titre de séjour (vignette OFII) hors statut étudiant dans les deux cas.
3. je remplis les formulaires suivants :
 - Formulaire cerfa n°14879*01 « Demande de permis de conduire par échange » renseigné et signé (le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse courriel du demandeur doivent être mentionnés)
 - Formulaire cerfa n°14948*01 Réf 06 « Demande de permis de conduire – Format de l'Union européenne » renseigné et signé
4. Je me munis des pièces justificatives suivantes :
 - Permis de conduire original
 - Justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport etc.)
 - Justificatif de domicile (facture de fournisseurs d'électricité, d'eau, de téléphone...)
 - Justificatif de la régularité du séjour en France (carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri annuel...) NB : ces documents sont remis sur place le jour du dépôt de la demande d'échange ou passeport avec visa valant titre de séjour
 - Justificatif de résidence dans le pays de délivrance de mon permis à la date de sa délivrance sauf si je possède uniquement la nationalité de ce pays de délivrance (185 jours au moins sur l'année civile d'obtention du permis, avec attaches personnelles et/ou professionnelles)
 - Attestation de droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités étrangères ayant délivré le permis de conduire (sauf si je suis réfugié ou bénéficie d'une autre protection internationale)
 - Traduction officielle du permis de conduire en français s'il n'est pas rédigé en langue française : soit établie en France par un traducteur habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives françaises, soit une traduction établie à l'étranger légalisée ou apostillée
 - 4 photographies papier au total (dont une sur chacun des deux formulaires Cerfa)

DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE - FORMAT DE L'UNION EUROPÉENNE

Formulaire de recueil complémentaire des données nécessaires à l'édition du titre de conduite au format de l'Union européenne, en application de l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire.

Numéro NEPH
(réservé à l'administration)

- MOTIF DE LA DEMANDE :** absence des données nécessaires à l'édition du titre données inexploitable
- demande de permis de conduire par inscription à l'examen ou attestation d'une formation
- demande de permis de conduire par échange
- demande de permis de conduire par conversion d'un brevet militaire, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction
- demande de permis de conduire - avis médical
- demande de permis de conduire international
- demande de renouvellement de permis de conduire ou de catégorie AM après annulation, suspension ou invalidation

Merci de remplir ce formulaire à l'encre noire, en lettres majuscules sans les accents et sans rature

Nom de naissance

(Nom figurant sur votre acte de naissance)

Prénom(s)

(Dans l'ordre de l'état civil)

Nom d'usage (s'il y a lieu)

(Ex : nom d'époux(se))

Date de naissance

Jour Mois Année

Sexe : Femme Homme

Commune de naissance

Département ou Collectivité d'outre-mer

Pays pour l'étranger

(Si vous êtes né(e) à l'étranger)

Adresse

N° de la voie Extension : bis, ter, etc. Type de voie : avenue, boulevard, etc.

Nom de la voie

Complément d'adresse

(Étage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit - Boîte postale)

Code postal

Commune

Signature du demandeur

Je soussigné, le déclarant, atteste sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à , le

La signature doit être apposée ci-dessus à l'encre noire et de manière appuyée sans déborder du cadre interne

Représentant légal (si mineur non émancipé) :

Je soussigné(e), nom

prénom

né(e) le

demeurant à

code postal

commune

agissant au nom du demandeur, déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à

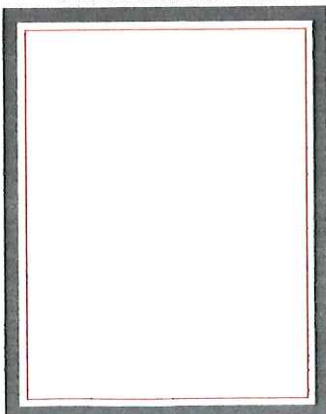
le

Signature du représentant légal

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont collectées

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des préfectures ou auprès du Service du Fichier national des permis de conduire par voie postale (cf. art. L. 225-3 du code de la route).

Tout permis de conduire obtenu frauduleusement sera immédiatement retiré sans préjudice des poursuites pénales encourues aux termes des articles 441-6 et 441-10 du code pénal.

PHOTOGRAPHIE

La photo doit être collée ci-dessus à l'adhésif double face sans déborder du cadre interne et sans agrafe

N° 14879*01

Veillez cocher la case correspondante :

(Art. R. 222-2 et R. 222-3 du Code de la route)

- Échange d'un permis délivré par un État appartenant à l'UE ou l'EEE
 Échange d'un permis délivré par une collectivité d'Outre-mer ou par la Nouvelle-Calédonie
 Échange d'un permis délivré par un État n'appartenant ni à l'UE, ni à l'EEE, ni à une collectivité d'Outre-mer ni à la Nouvelle-Calédonie
 Rétablissement des droits à conduire

Merci de remplir ce formulaire à l'encre noire, en lettres majuscules sans les accents et sans rature

Nom de naissance
(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Prénom(s)
(Dans l'ordre de l'état civil)

Nom d'usage (s'il y a lieu)
(ex : nom d'époux(se))

Date de naissance Jour Mois Année Sexe : Femme Homme Téléphone portable (Recommandé)

Commune de naissance Département ou Collectivité d'outre-mer

Pays
(Si vous êtes né(e) à l'étranger)

Adresse
N° de la voie Extension : bis, ter, etc. Type de voie : avenue, boulevard, etc.

Nom de la voie

Complément d'adresse
(Étage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit - Boîte postale)

Code postal Commune

Courriel
(Recommandé)

Nationalité(s) au moment de l'obtention du permis : Française Autre

Nationalité(s) actuelle(s) Française Autre

État de délivrance du titre à échanger

Date d'obtention ou de délivrance

N° du permis de conduire

Catégorie(s)	Date d'obtention			Code département	Date fin validité		
	JOUR	MOIS	ANNÉE		JOUR	MOIS	ANNÉE
AM							
A1							
A2							
A							
B1							
B							
BE							
C1							
C1E							
C							
CE							
D1							
D1E							
D							
DE							

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins autres que celles pour lesquelles, elles sont collectées

Je soussigné(e), le (la) déclarant(e), atteste sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts, et ne pas faire l'objet sur le territoire de l'État, de la collectivité d'Outre-mer ou de la Nouvelle-Calédonie, qui a délivré le permis de conduire, d'une mesure de restriction, de suspension, de retrait ou d'annulation du droit de conduire.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur

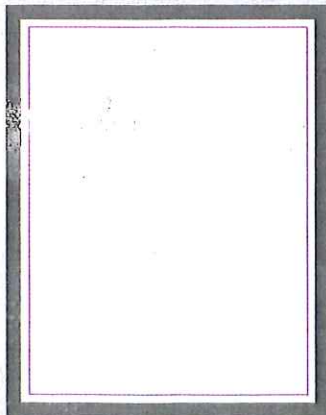


La signature doit être apposée ci-dessus à l'encre noire et de manière appuyée sans déborder du cadre interne

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des préfectures ou auprès du Service du Fichier national des permis de conduire par voie postale (cf. art. L225-3 du Code de la route).

Le demandeur doit avoir satisfait à un contrôle médical réglementaire, dans le cas où un tel contrôle est exigé par la réglementation française.

PHOTOGRAPHIE



La photo doit être collée ci-dessus à l'adhésif double face sans déborder du cadre interne et sans agrafe

Catégorie(s)	MENTIONS ADDITIONNELLES CODIFIÉES <small>(Réservé à l'administration)</small>					
AM						
A1						
A2						
A						
B1						
B						
BE						
C1						
C1E						
C						
CE						
D1						
D1E						
D						
DE						

Tout permis de conduire obtenu frauduleusement sera immédiatement retiré sans préjudice des poursuites pénales encourues aux termes des articles 441-6 et 441-10 du Code pénal.